



De l'or pour de l'or, de l'argent pour de l'argent, du blé pour du blé, de l'orge pour de l'orge, des dattes pour des dattes, du sel pour du sel, ce qui est semblable à ce qui est semblable, ce qui est équivalent à ce qui est équivalent, de main à main ; et si ces catégories diffèrent, alors vendez-les comme vous le souhaitez, dès lors que c'est de main à main.

Et d'après 'Ubâdah Ibn As-Sâmit (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah ﷺ a dit : " De l'or pour de l'or, de l'argent pour de l'argent, du blé pour du blé, de l'orge pour de l'orge, des dattes pour des dattes, du sel pour du sel, ce qui est semblable à ce qui est semblable, ce qui est équivalent à ce qui est équivalent, de main à main ; et si ces catégories diffèrent, alors vendez-les comme vous le souhaitez, dès lors que c'est de main à main. "

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète ﷺ a expliqué la méthode de vente authentique à propos des six catégories sujettes à l'intérêt et qui sont : l'or, l'argent, le blé, l'orge, les dattes et le sel. Si elles sont du même type, c'est-à-dire : de l'or pour de l'or, de l'argent pour de l'argent, etc. Alors, il y a deux conditions obligatoires : La première : Similarité dans le poids si c'est pesé, comme : l'or, l'argent, etc. Ou similarité dans la mesure si c'est mesuré, comme : le blé, l'orge, les dattes, le sel, etc. La seconde : Le vendeur doit recevoir le prix [de la vente] et l'acheteur doit recevoir la marchandise [vendue]. Et cela se passe lors de l'assise du contrat de vente. Ainsi, si ces catégories diffèrent, comme vendre de l'or contre de l'argent ou des dattes contre du blé, par exemple, alors la vente est permise à une seule condition qui est le fait que le vendeur reçoive [directement] le prix de la vente et l'acheteur reçoit [directement] la marchandise qu'il a achetée au cours de l'assise du contrat ; sinon, la vente est invalide et l'acheteur comme le vendeur sont tombés dans de l'intérêt usuraire interdit et sur cela tous les deux sont identiques.

النّجّات الخيريّة
ALNAJAT CHARITY

